Des maitres d'ouvrages potentiels multiples

- ✓ Les communes,
- ✓ Les communautés de communes,
- ✓ Les collectivités compétentes en eau potable,
- ✓ Les collectivités compétentes en assainissement,
- ✓ Les chambres consulaires (agriculture, commerce)
- ✓ Les fédérations de pêches,
- ✓ Les Associations de protection de la nature,
- ✓ Les Conservatoires des Espaces Naturels,
- ✓ Les associations Syndicales Autorisées (ASA) ou Libres (ASL),
- ✓ Les caves viticoles …

UNE QUESTION ?

CONTACT SMBVL
Sandrine BATUT

04 90 35 60 55

sandrine.batut@smbvl.net

10 exemples d'actions attendues à inscrire dans le Contrat Eau et Climat :

- Réduire les fuites
- Favoriser l'infiltration des eaux
- Prévenir les inondations
- Lutter contre le gaspillage de l'eau
- Interconnecter les réseaux
- Améliorer la connaissance des réseaux humides
- Restaurer les milieux humides
- Renforcer la maitrise des pollutions
- Désimperméabiliser
- Récupérer ou réutiliser l'eau



Exemple de désimperméabilisation de la cours d'école de Donzère

© SMBVL

Avec le **soutien de :**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

VAUCLUSE LE DÉPARTEMENT

LA DRÔME

agence de l'eau RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE
établissement public de l'État

Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez
17 D, rue de Tourville - Espace Germain Aubert
84600 Valréas - 04 90 35 60 55 - infos@smbvl.net
www.smbvl.fr



SMBVL
Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez

La lettre d'information des Élus

Contrat Eau et Climat
Novembre 2026

Le contrat eau et climat est lancé !

Le coup d'envoi de la démarche de contrat eau et climat vient d'être donné ce jeudi 6 novembre 2026 à la cité du végétal à Valréas avec le premier comité de pilotage !

Près d'une cinquantaine de personnes, représentant les communes, les communautés de communes, les syndicats des eaux et assainissement, le PNR des Baronnies, le Syndicat d'Irrigation Drômois, des associations, les partenaires financiers et services de l'Etat, était réunie pour prendre connaissance de cette démarche contractuelle concernant à la fois le petit et le grand cycle de l'eau.

Cette forte participation témoigne de la volonté des acteurs locaux de s'investir dans la gestion de l'eau et l'adaptation au changement climatique. Si les notions d'infiltration et de sobriété ont été particulièrement mises en exergue, la restauration des milieux aquatiques et des zones humides demeure un enjeu tout aussi central.



Le SMBVL, porteur historique de démarches contractuelles dans le domaine de l'eau sur le bassin versant du Lez :

2007 — Contrat de Rivière

- **74** actions
- **Montant engagé :** 39 millions € dont 23 millions € en assainissement
- **22 millions €** de subventions
- **47** maitres d'ouvrages

2015 — Contrat bilatéral (SMBVL – Agence de l'eau)

- **25** actions
- **Montant engagé :** 4 millions €
- **1,5 millions €** de subventions Agence de l'eau
- **1** seul maitre d'ouvrage

2020 — Contrat de bassin versant

- **73** actions
- **Montant engagé :** 14 millions € dont 9,9 millions € en eau potable et assainissement
- **9 millions €** de subventions
- **23** maitres d'ouvrages

Zoom sur !

CONTRAT EAU ET CLIMAT : Agissons ensemble pour les bassins du Lez, Lauzon, Roubine, Echaravelles, Riailles et Berre

Le Contrat Eau et Climat : un projet de territoire pour préserver l'eau et s'adapter au changement climatique

Les bassins du Lez, du Lauzon, de la Roubine, des Echaravelles, des Riailles et de la Berre sont confrontés à des défis majeurs : raréfaction de la ressource en eau, épisodes de sécheresse et canicules plus fréquents, intensification des pluies, assèchement des sols, dégradation des milieux aquatiques et augmentation des besoins liés aux activités humaines.

Face à ces enjeux, le **Contrat Eau et Climat** constitue un cadre d'action partagé permettant de mobiliser l'ensemble des acteurs autour d'une stratégie commune, **ambitieuse et opérationnelle.**

Il vise à :

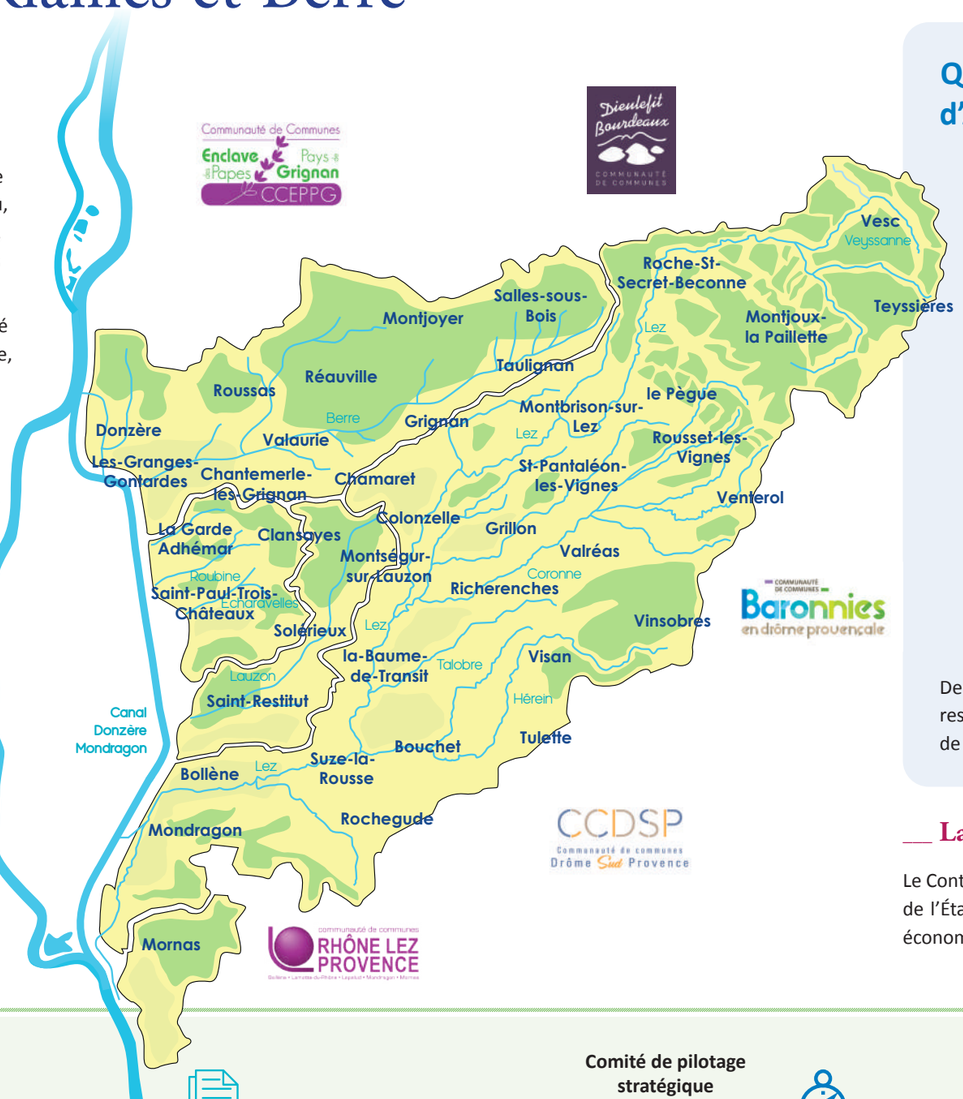
- ✓ préserver durablement la ressource en eau (en qualité et quantité) ;
- ✓ restaurer les milieux aquatiques et la biodiversité ;
- ✓ renforcer la résilience des territoires face au changement climatique (sobriété des usages, gestion intégrée des eaux pluviales) ;
- ✓ concilier les différents usages de l'eau (alimentation en eau potable, agriculture, développement économique, tourisme, loisirs, milieux naturels) ;
- ✓ programmer des actions concrètes, financées et coordonnées sur plusieurs années.

LE RÔLE DU **SMBVL**

Le syndicat est le animateur de la démarche. Il en assurera le secrétariat, aidera au montage des plans de financements et établira les bilans annuels d'avancement des actions.

LE RÔLE DES **EPCI-FP**

Favoriser l'interface entre le SMBVL et les communes ainsi qu'avec les autres acteurs locaux de leurs territoires.



QUE DIT LE PBACC (Plan de Bassin d'Adaptation au Changement Climatique) POUR NOTRE TERRITOIRE?



Ce Plan fournit pour chaque sous bassin versant le niveau de vulnérabilité (niveau 1 = modérée / niveau 5 = élevée) pour les 6 principaux impacts attendus du changement climatique sur la ressource en eau et les milieux aquatiques :

Types de vulnérabilité	**Bassin du Lez**	**Ensemble des autres bassins**
Baisse de la disponibilité en eau superficielle	**5**	**5**
Perte de biodiversité des cours d'eau	**5**	**5**
Perte de biodiversité des zones humides	**5**	**5**
Assèchement des sols	**4**	**5**
Détérioration de la qualité de l'eau	**3**	**5**
Risques naturels liés à l'eau	**1**	**3**

Des défis devront donc être relevés par le territoire pour le partage de la ressource, la restauration des cours d'eau et des zones humides, la desimperméabilisation et l'amélioration de l'infiltration de l'eau dans les sols agricoles et naturels.

La Gouvernance du contrat

Le Contrat Eau et Climat repose sur **une gouvernance partenariale** associant les collectivités, les services de l'État, l'Agence de l'eau, les départements de la Drôme et du Vaucluse, la région PACA, les acteurs économiques, les associations et les usagers du territoire.

CALENDRIER DE LA DÉMARCHE

18 JUIN 2025
Délibération en comité syndical du SMBVL : Portage de la démarche

4 DÉCEMBRE 2025
CLE du SAGE – Validation du bilan du contrat de bassin versant
Une nouvelle démarche mais sur quel périmètre ?

9 MARS 2026
Lettre d'intention de portage d'un contrat sur un territoire élargi

29 MAI 2026
Courrier en réponse de l'Agence de l'eau
Encourage le SMBVL à engager la démarche

5 NOVEMBRE 2026
Comité de pilotage stratégique
Définir ensemble une stratégie pour ce nouveau contrat

NOVEMBRE À FIN JANVIER 2027
Construction du programme d'actions

ANNÉE 2027
Finalisation et validation institutionnelle

ANNEES 2028-2030
Mise en œuvre des actions
Suivi et bilans annuels